

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO INSTAGRAM

#SouvenirsFMDourdan

ARTICLE 1 - Objet

La ville de Dourdan et Dourdan Tourisme, situés Esplanade Jean Moulin 91410 Dourdan et Place du Général de Gaulle, 91410 Dourdan, organisent un concours photo sur Instagram du 1^{er} au 08 juin, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce concours a pour thème #SouvenirsFMDourdan et s'inscrit dans le cadre de l'événement « Clin d'œil médiéval », mis en œuvre par la ville et Dourdan Tourisme. Les participants sont invités à partager leur meilleur souvenir de la Fête Médiévale de Dourdan en postant une photo sur instagram.

ARTICLE 2 – Conditions de participation

La participation au jeu implique et emporte l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de l'une de ses conditions entraînera la nullité de participation. Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure. Les participants mineurs doivent impérativement disposer d'une autorisation parentale.

Pour participer au jeu, les concurrents devront :

- Suivre les comptes Instagram @VilledeDourdan et @Tourisme_dourdan
- Apposer le hashtag #SouvenirsFMDourdan

Le concours se déroule uniquement sur Instagram, du 1er au 8 juin 2021.

Chaque participant s'interdit de publier ou de partager toute photographie pornographique, raciste ou xénophobe, ainsi que toute photographie dénigrante ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit, à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale. La ville de Dourdan et Dourdan Tourisme se réservent le droit d'écarter les photos ne correspondant pas au thème du concours ou à ses valeurs.

Le concours se faisant dans le respect du droit à l'image prévu par la loi, les participants s'engagent à respecter le droit des personnes photographiées ou des propriétaires des lieux patrimoniaux privés et à obtenir, par conséquent, leur accord par autorisation. Le photographe étant personnellement responsable, il devra être en possession de toutes les autorisations nécessaires, notamment une autorisation de publication signée de chaque personne identifiable ou de chaque propriétaire de lieu privé identifiable.

ARTICLE 3 – Autorisation d'utilisation

Chaque participant, en tant qu'auteur de la photo soumise et titulaire des droits de propriété artistique attachés, consent, comme conditions de validité de sa participation au concours, à ce que son contenu soit déposé et consultable sur les comptes Instagram @villedeDourdan et @tourisme_dourdan, sur les pages Facebook Mairie de Dourdan et Dourdan Tourisme, ainsi que sur les sites www.dourdan.fr et www.dourdan-tourisme.fr. Les photos publiées seront accompagnées d'un crédit du propriétaire de la photo. Chaque participant consent également à ce que sa photo, en cas de sélection, soit exposée dans les locaux de la ville ou de Dourdan tourisme et publiée sur n'importe quel support (papier ou numérique) des 2 entités.

ARTICLE 4 – Comité de sélection et jury

Le comité de sélection se réunira afin de pré-sélectionner 5 photos. Une story sur les comptes Instagram de la ville et de Dourdan tourisme sera réalisée le mercredi 9 juin pour appeler le public à voter pour l'une des 5 photos sélectionnées.

Les votes seront possibles jusqu'au vendredi 11 juin à 12h.

ARTICLE 5 – Désignation des lauréats

Les 3 lauréats seront les propriétaires des 3 photos ayant reçues le plus de votes du public. Les résultats seront diffusés sur instagram le vendredi 11 juin à 17h00.

ARTICLE 6 – Prix

Les 3 photos sélectionnées seront publiées sur les différents supports des 2 entités. Les lauréats seront récompensés comme suit :

1er prix : un Bon d'achat de 100 € à valoir dans les commerces de Dourdan+ Un tote bag et un mug Fête Médiévale

2ème prix : Un bon d'achat de 50 € à valoir dans les commerces de Dourdan + Un tote bag et un mug Fête Médiévale

3ème prix : Un bon d'achat de 30 € à valoir dans les commerces de Dourdan + Un tote bag et un mug Fête Médiévale

ARTICLE 7 – Proclamation des résultats

Une seule photo par participant pourra être sélectionnée. Les lauréats seront contactés courant du mois de Juin pour récupérer leurs lots. Les lots seront à récupérer auprès de Dourdan tourisme, au plus tard le 30 juin 2021. Pour les lauréats habitant à plus de 100 kms de Dourdan, un envoi postal des lots sera effectué.